

LIVRET DE RENTRÉE

2024/2025



- BOURSES
- INSCRIPTION
- LOGEMENT
- VIE ÉTUDIANTE
- DROITS ÉTUDIANTS
- RATTRAPAGES
- EXAMENS



contact@cste68.fr



cste68.fr



LA CSTÉ, LE SYNDICAT ÉTUDIANT POUR LES ÉTUDIANT·ES PAR LES ÉTUDIANT·ES

QUI SOMMES-NOUS ?

La **CSTÉ** ou **Communauté Solidaire des Terres de l'Est** est un **syndicat étudiant**, distinct et indépendant des institutions. Nous ne sommes pas un service de l'Université ou du Crous. La CSTÉ est composée exclusivement d'étudiant·es, tous·tes bénévoles. Nous avons pour mission de **représenter, accompagner, défendre et informer** tous·tes les étudiant·es du département, qu'ils soient à l'Université, à Praxis, à la Hear, en IFSI, au lycée ou tout autre établissement.

Toute l'année, nous nous engageons par tous les outils que nous avons en main à défendre de meilleures conditions pour les étudiant·es actuel·les et à venir.

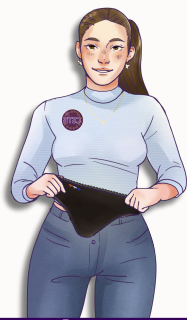
NOTRE PROJET



La CSTÉ défend un modèle de société solidaire, inclusif et démocratique. En ce sens, nous nous battons pour une Université gratuite, capable d'accueillir la jeunesse sans sélection, et d'émanciper notre génération, pour une Université qui ne tolère ni les discriminations ni les violences sexistes et sexuelles en son sein. Pour cela, la CSTÉ se bat tout au long de l'année, dans les conseils avec nos élu·es issu·es de la liste "L'Alternative Écolo et Solidaire" et en dehors, dans le mouvement social et au travers de nos actions solidaires de terrain.

NOS ACTIONS SUR LE TERRAIN

- **Distributions alimentaires** gratuites et sans conditions de produits secs et de légumes bio fournis par des maraîcher·es locaux.
- **Distributions gratuites de culottes menstruelles** pour lutter contre la précarité menstruelle et le tabou.
- **Des événements festifs et solidaires** pour permettre à chacun de créer du lien sans se ruiner et sans se mettre en danger (Safe Team).
- **Permanence** régulière sur les campus pour accompagner et informer les étudiant·es sur leurs droits.



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bienvenue dans l'enseignement sup',

Que ce soit au travers de ce livret, de nos actions ou encore en vous croisant dans les couloirs, notre première priorité est de vous aider et de vous accompagner. Mais la CSTÉ c'est plus que ça, c'est aussi un lieu d'échange, de formation, de partage et surtout un lieu d'organisation entre étudiant·es pour être un rempart contre les attaques libérales et réactionnaires.

Profite de ces années pour t'engager, car l'Université ce n'est pas seulement les cours, c'est aussi développer son esprit critique par l'engagement et l'ouverture aux autres, alors rejoins-nous pour acquérir de nouveaux droits afin d'enrayer les problèmes à la racine !

Manon DENIZOT
Présidente de la CSTÉ



COMMENT NOUS REJOINDRE

1

Tu peux nous rejoindre à partir de 3€, peu importe ta filière, tes dispos. L'adhésion peut se faire en physique ou en ligne (sur notre site web (cste68.fr) ou le QR code à la fin du livret)

SOMMAIRE

3 FOIRE AUX QUESTIONS LA BASE DE LA BASE

CARTE ÉTUDIANTE  RESTAURATION  FRAIS ANNEXES  TRANSPORTS 
AMÉNAGEMENT ENGAGEMENT  RÉORIENTATION  ÉTUDIANT·ES INTERNATIONAUX  PARKINGS 

5 AIDES FINANCIÈRES ET QUESTION DE PRÉCARITÉ

BOURSE  REPAS À TÉ  AIDE D'URGENCE  AIDE SPÉCIFIQUE ANNUELLE 
MAJ DE BOURSE  DROIT DU TRAVAIL  AIDE À LA MOBILITÉ  REMBOURSEMENT FRAIS D'INSCRIPTION 

7 AIDES FINANCIÈRES POUR LE LOGEMENT

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)  AIDE AU LOGEMENT ALTERNANT  LES HERBERG' CROUS 
CAUTION VISALE  ACCOMPAGNEMENT DROIT DU LOGEMENT 

8 VIE ÉTUDIANTE CULTURE, SPORT, ETC

CARTE CULTURE  LE BVE  LE CLOUS  PASS SPORT 
SUAPS  SUAC  CULTURE  JEUN'EST 

9 LA SANTÉ À L'UNIVERSITÉ LA SANTÉ ÇA À UN PRIX

SERVICE DE SANTÉ (SSE/SUMPPS)  AMÉNAGEMENT HANDICAP  SANTÉ PSY CHÈQUE PSY 
SÉCURITÉ SOCIALE  COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)  COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE 

11 VSS ET DISCRIMINATIONS TRIGGER WARNING

CELLULE D'ÉCOUTE  ZONE ROUGE  ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES  RÉFÉRENT·ES ÉGALITÉ 
VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES  MISSION ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ  HARCELEMENT  DISCRIMINATION 

13 LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ LA BASE

SYSTÈME UNIVERSITAIRE  UE-LIBRE  PARTIELS  COMPENSATION  RATTRAPAGE 

FOIRE AUX QUESTIONS

MA CARTE ÉTUDIANTE, ELLE ME SERT À QUOI ?

- C'est ton **moyen de paiement** dans les lieux de restauration CROUS (Cafèt', Restaurant Universitaire, Crous&Go'), pour les distributeurs et pour les imprimantes.
- C'est ton **pass campus**, ton moyen d'identification pendant les examens ou pour rentrer dans certains bâtiments (Learning Center, Maison de l'Étudiant, ...)
- C'est aussi ta **carte Culture** qui fonctionne via une petite pastille collée dessus, qui te permet de profiter de pas mal de promos sur la culture en Alsace.

Pas de panique, elle te sera fournie au début d'année. D'ici là, pour payer les différents services, télécharge l'application Izly.

COMMENT JE FAIS POUR MANGER SANS ME RUINER ?

- **Les Restaurants Universitaires (RU)** : Tu y trouveras des repas complets (entrée, plat, dessert) à 3.30€ (non-boursier-es) ou 1€ pour celles et ceux qui ont le droit.

Il y en a 3 dans le département, sur le Campus Illberg, à l'IUT de Mulhouse, et au Grillenbreit à Colmar.

- **Les cafet'** : Tu y trouveras des menus soit à prix étudiant (sandwich, dessert, boissons) soit hors critères avec des sandwiches, des box de pâtes, des desserts et des boissons.

Il y en a 4 sur le département, 2 sur Illberg (au Learning Center, au rez-de-chaussée du RU) 1 au RU du Grillenbreit et 1 à celui de l'IUT de Mulhouse.

- **Les Crous&Go'** : Tu peux récupérer un repas que tu as commandé la veille, dans un Tupperware du CROUS (attention tu devras le payer la première fois). Pour l'utiliser il faut créer un compte Crous&Go' et le lier à son compte Izly
(strasbourg.crousandgo.fr)

Les points de collecte sont au niveau du Resto U et du Learning Center d'Illberg, au Resto U du Grillenbreit, ainsi que sur le campus Fonderie.

- Il y a des points de restauration qui sont conventionnés avec le Crous, donc tu peux y manger à prix Crous (3.30€ et 1€) : le lycée Jean Mermoz à Saint-Louis et Blaise Pascal à Colmar

Dans ces lieux de restauration on ne peut payer que via Izly (carte étudiante ou via l'application), sauf dans les Cafet' où tu peux payer par carte bancaire.

Les points de restauration du CROUS sont ouverts à tous-tes les étudiant-es, même hors UHA, même s'ils se trouvent sur des campus universitaires.

LES FRAIS ANNEXES, JE SUIS OBLIGÉ-E DE LES PAYER ?

Non, les frais annexes sont des frais qui sont **facultatifs**, que tu peux payer soit quand tu t'inscris soit en début d'année. Ils te permettent d'avoir des crédits d'impression, accès à certains matériels, formations, voire certaines salles à certains horaires. Ces derniers sont **facultatifs** et différents pour chaque composante (IUT, faculté, école), certaines n'en ont tout simplement pas comme la FSESJ.

3

La CSTE se bat entre autres pour supprimer ces frais annexes, parfois détournés pour augmenter les frais d'inscription. Ils créent parfois des écarts entre les étudiant-es qui ont les moyens et les autres.



TOUTES LES QUESTIONS DE BASE SUR LA VIE À L'UNIVERSITÉ

JE DOIS ME DÉPLACER, JE DOIS VENDRE MON REIN ?

Carte Fluo jeune : 1€ pour les moins de 26 ans (20€ sinon) : **-50% sur TER/Car Fluo Grand Est.**

Carte Jeune : 49€ (souvent des offres à -50%, black-friday, rentrée) : **-25% sur tes trajets.**

Transport Soléa (Mulhouse) tarif -26 ans : 21€/mois 199€/année.

Si tu es issu-e d'une de ces communes, elles prennent en charge une partie de l'abonnement (si pris en annuel avant le 15/10) : Bantzenheim, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Heimsbrunn, Hombourg, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pfastatt, Richwiller, Riedisheim, Staffelfelden, Wittelsheim et Zillisheim.

VéloCité (Mulhouse) : 1€50 par mois + (gratuit pour les trajets -30min, 0,5€ par tranche de 30min).

Transport Trace (Colmar) tarif 5-25 ans : 17€/mois 170€/année.

Carte simplicité : (gratuite) permet de charger un abonnement TER hebdomadaire ou mensuel combiné avec bus/tram. Prix variables selon les options choisies, voir sur l'appli SNCF connect.

JE PEUX ME GARER GRATUITEMENT SUR MON CAMPUS ?

La majorité des campus sont pourvus de parkings gratuits à portée. Pour certains comme l'IUT de Mulhouse, il faudra remplir des dossiers qui seront accessibles en cours d'année. D'autres comme le Campus Fonderie par exemple n'ont aucune possibilité gratuite. Pour Mulhouse, tu peux prendre un abonnement trimestriel à 20€ pour te garer sans soucis dans le quartier de ton campus.

mulhouse.fr/bouger-sortir/stationnement/stationnement-etudiants/

FINALEMENT, JE VEUX ME RÉORIENTER, JE FAIS COMMENT ?

Tu peux prendre rendez-vous avec le SIO (Service d'Information et d'Orientation) pour en discuter. Le SIO (sio@uha.fr) est aussi là pour :

- t'accompagner dans ta recherche de stage et d'alternance
- t'informer sur la poursuite d'études
- t'accompagner pour préparer tes entretiens d'embauche, écrire ton CV, ta lettre de motif
- t'accompagner si tu es auto-entrepreneur

JE SUIS ÉTUDIANT-E INTERNATIONAL-E, JE SUIS EN GALÈRE, JE VAIS VOIR QUI ?

Tu peux aller voir auprès du Bureau de la Vie Étudiante qui est en charge de l'accompagnement des étudiant-es internationaux.

Adresse mail contact : bve@uha.fr

Sur place : Maison de l'Étudiant, rez-de-chaussée, Campus Illberg (Mulhouse), ou rendez-vous à Colmar après prise de contact par mail

JE SUIS ÉTUDIANT-E SALARIÉ-E, PARENT, ENCEINT-E OU AUTRE, J'AI LE DROIT À DES AMÉNAGEMENTS ?

Il existe à l'Université ce qu'on appelle les RSE (régime spécial d'étude). Ces derniers permettent d'adapter les formations pour les personnes qui en ont besoin : étudiant-e salarié-e (à partir de 10h en semaine travaillées), les étudiant-es parent-es ou enceint-es, les sportif-ves de haut niveau, les artistes, en situation d'handicap, les réservistes, les étudiant-es engagé-es, etc.

Dans ce cadre, tu peux voir avec ta-on responsable de filière pour des aménagements sur les règles d'assiduité, les méthodes de notation (passer de contrôle continu à contrôle terminal), etc.

LES AIDES FINANCIÈRES

ZOOM SUR LES BOURSES



1 étudiant-e SUR 2
a connu des difficultés pour se nourrir en 2023 dans la région Grand Est

BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX :

Accessible pour les étudiant-es français-es et sous certaines conditions, étranger-es, en formation initiale, elles sont gérées par le CROUS (ou la région Grand Est pour les formations en santé & sociale). La bourse est versée généralement mensuellement sur 10 mois (de septembre à juin).

Les bénéficiaires d'une bourse sont exonéré-es de certains frais d'inscription, du paiement de la taxe étudiante CVEC et ont accès de droit au repas à 1€ dans les restaurants CROUS.

→ **Demande en ligne** (Dossier Social Etudiant) à faire sur le site : messervices.etudiant.gouv.fr ou boursesanitaireetsociale.grandest.fr (**avant le 30 septembre**)

→ **Les critères d'obtention de la bourse sur critères sociaux :**

- Les revenus du/des responsables légaux (Les revenus directs de l'étudiant-e qu'il soit pauvre ou riche n'impactent en rien l'obtention de la bourse.)
- La distance entre le lieu d'étude et le domicile familial
- Le nombre de frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur

→ **l'impact du redoublement sur la bourse :**

- Tu as 7 années de droit à la bourse
- 5 maximum en licence (2 en L1, donc en cas de redoublement tu gardes la bourse). En cas de triplement tu la perds, mais tu la récupères si tu passes en L2.
- 3 maximum en master

Si tu consommes 5 années de bourse en licence tu n'en as plus que 2 en master.

En cas de handicap les critères sont différents, vois avec la mission handicap.

AIDE SPÉCIFIQUE ANNUELLE

45% des boursier-es ont moins de 220 € de bourse par mois.

Accessible pour les étudiant-es en difficulté qui ne remplissent pas les critères de la bourse mais qui respectent les critères de nationalité de la bourse sur critères sociaux. Elle permet de venir en aide en cas de rupture familiale, indépendance financière par rapport à tes parents, reprise d'études ou autres situations particulières et donne les mêmes droits que la bourse.

La démarche est à effectuer auprès d'une assistante sociale du CROUS.

TU DEVIENS BOURSIER-E (OU OBTIENS UNE ALLOCATION ANNUELLE) EN COURS D'ANNÉE ?

Tu peux obtenir un **remboursement** de tes **frais d'inscription**, selon ton établissement, et de ta **CVEC**.

Demande à ton service de scolarité centrale et sur cvec.etudiant.gouv.fr

Tu peux prendre rendez-vous avec une assistante sociale du CROUS ou de l'UHA à partir de la plateforme mesrdv.etudiant.gouv.fr en sélectionnant le "CROUS de Strasbourg" et "service social". Le lien est directement disponible via le **QR code** à la fin du livret.

CAR C'EST PAS NORMAL QU'ON SOIT DANS LE ROUGE CHAQUE MOIS

L'AIDE À LA MOBILITÉ

Parcoursup : Si tu as été boursier-e au lycée et que tu as changé d'académie pour ta première année à cause de Parcoursup, tu as le droit à **500 €**.

Monmaster : Pour la première année de master, si tu es boursier-e et que tu changes de région académique, tu as le droit à **1000 €**.

-> **Les infos ici** : messervices.etudiant.gouv.fr rubrique « aide à la mobilité parcoursup » ou « aide à la mobilité master »

(NON-)BOURSIER-E ET TOUJOURS PRÉCAIRE ?

LE REPAS À 1€ :

L'aide est disponible pour tous les étudiant-es en situation de précarité (y compris les non-boursier-es). Jusqu'à 2 repas par jour, tu peux en profiter dans les Restaurants Universitaires des campus de l'UHA Illberg (Mulhouse), Collines (Mulhouse) et Grillenbreit (Colmar), les cafétérias ainsi qu'à emporter via la plateforme Crous & Go sur les campus Illberg, Fonderie (Mulhouse) et Grillenbreit.

Les démarches sont à faire sur la plateforme epa.lescrous.fr ou avec une assistante sociale. Si tu as une bourse régionale Santé & Sociale, il est toutefois nécessaire d'envoyer ta notification de bourse au CROUS pour que tu bénéficies du tarif à 1€.



AIDE SPÉCIFIQUE PONCTUELLE

Elle est accessible à tous-tes les étudiant-es de moins de 35 ans (pas de limite d'âge pour les étudiant-es reconnu-es souffrant de handicap) sans critères de nationalité. Il s'agit d'une aide, dont le montant peut varier, pour t'aider en cas de difficulté ponctuelle (logement, équipement, matériel d'étude, ...). Elle est versée en une fois.

La démarche est à effectuer auprès d'une assistante sociale du CROUS.

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Tu peux faire une demande de remboursement/exonération de tes frais d'inscription à l'UHA lors de la rentrée entre septembre et novembre 2024 auprès de la commission d'exonération, au titre de l'année 2024-2025.

Les démarches sont à faire avec une assistante sociale.

TU ES SALARIÉ-E, ALTERNANT-E, STAGIAIRE, ET TU AS BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

En cas de difficulté, abus de pouvoir, harcèlement, ou simplement des questions relevant du droit du travail, n'hésite pas à contacter un syndicat professionnel local :

MULHOUSE

adresse : 4 rue du pommier
tél : 09 83 85 01 63
mail : cgt.mulhouse@wanadoo.fr

COLMAR

adresse : 13 rue Turenne
tél : 03 89 41 28 79
mail : cgt-colmar@wanadoo.fr

HÔTELLERIE-TOURISME

RESTAURATION
tél : 07 69 75 90 62
mail : hcr68cgt@gmail.com



Nous organisons de manière régulière des distributions alimentaires, de produits de première nécessité, etc., sans condition.

Pense à nous suivre pour pouvoir en profiter ou pour nous aider à les organiser.

LES AIDES POUR TON LOGEMENT

Un logement décent est **INDISPENSABLE** pour réussir ses études

FAIRE BAISSER LE POIDS DU LOYER

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

L'Aide Personnalisée au Logement est une allocation délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), disponible pour tous-tes les étudiant-es, pour aider à payer ton loyer quand tu ne vis plus chez tes parents, quelle que soit la situation financière de tes parents.

Pour faire une demande (et une simulation du montant auquel tu peux avoir droit), **connecte-toi sur le site web de la CAF** : caf.fr

LA CAUTION VISALE

La caution VISALE est une aide gérée par Action Logement (financé et dirigé par les entreprises) pouvant t'avancer le dépôt de garantie pour ton logement ainsi que se porter garante pour toi.

Tu peux faire la demande sur visale.fr

MOBILI-JEUNE : AIDE AU LOGEMENT POUR LES ALTERNANT-ES

Il s'agit d'une aide gérée par Action Logement destinée aux étudiant-es alternant-es du secteur privé pour aider au financement des logements. Le montant de l'aide est de 10€ à 100€ par mois.

Tu dois faire la demande chaque année sur mobilijeune.actionlogement.fr.

UNE GALÈRE AVEC TON LOGEMENT ? LE DAL

Le Droit Au Logement (**DAL**) est une association dédiée à défendre le droit fondamental au logement pour tous-tes, en particulier pour les personnes en situation de précarité, comme les étudiant-es. Le DAL accompagne les étudiant-es précaires en les soutenant face aux menaces d'expulsion, en les aidant à trouver un logement **décent et abordable**, et en les guidant dans leurs démarches administratives et juridiques.

droitaulogement@dal68.fr

A MULHOUSE, LES LOGEMENTS CROUS DU HAUT-RHIN

SITUÉS AU CAMPUS ILLBERG DES LOYERS DE 270€ À 482€

Les phases d'affectations principales sont déjà finies (elles se sont déroulées en juin) mais les logements vacants sont remis en disponibilité toute l'année.

Les logements disponibles sont mis en ligne les lundis et jeudis à 14h sur la plateforme **trouverunlogement.lescrous.fr**.

Si tu veux garder ton logement sur plusieurs années, c'est possible : il faudra que tu réalises une demande de renouvellement avec le CROUS en mars et avril.

7

Si besoin, n'hésite pas à contacter le **Vice-Président Étudiant du CROUS** en cas de problème de logement, de bourse ou lié à la restauration CROUS : mathieu.bellegueulle@crous-strasbourg.fr

CULTURE, SPORT ET VIE ÉTUDIANTE

Avoir une **VIE** étudiante en dehors des cours

PROFITER SANS SE RUINER

CARTE CULTURE

Elle est gratuite pour les étudiant-es qui ont payé la CVEC (ou ont été exonéré-es), notamment sous la forme de la carte étudiante (UHA/Unistra/Hear), ou payante à 7€ pour les autres étudiant-es.

Elle permet de bénéficier de tarifs réduits pour des spectacles, des festivals, les places de cinéma à 4€ à Cernay (Espace Grün) et à Thann (Relais Culturel Pierre Schielé) et à 3€ à Mulhouse (Cinéma Bel Air et les lundi et jeudi au Palace) ainsi que l'entrée gratuite dans 26 musées en Alsace.

Plus d'informations sur le site carte-culture.org

En cas de problème tu peux contacter le service SUAC de l'UHA par mail culture@uha.fr **ou à la Maison de l'Étudiant**, au rez-de-chaussée, sur le campus Illberg à Mulhouse

BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE (BVE)

Le BVE accompagne les associations étudiantes, organise des sorties en dehors des campus (marché de Noël, karting, ...) et des événements sur le campus (ginguette, soirées déguisées). Tiens-toi au courant sur insta : [@bve.uha](https://www.instagram.com/bve.uha).

LE CLOUS

Le CLOUS (parmi toutes ses autres missions) propose des activités gratuites et ouvertes à tous-tes les étudiant-es, pas seulement celles et ceux de l'Université. On peut y trouver des soirées laser game, des ateliers cuisine ou encore des soirées patinoire.

Leur insta : [@vie_etudiante_68](https://www.instagram.com/vie_etudiante_68).

PASS SPORT

Il s'agit d'une aide de 50 € sous la forme d'un QR code pour le paiement d'une licence sportive en club ou un abonnement à certaines salles de sport, pour les étudiant-es de moins de 28 ans bénéficiant d'une bourse (d'enseignement supérieur ou santé & sociale) ou d'aide annuelle du CROUS et est à utiliser avant le 31 décembre 2024.

Si tu es concerné-e, **tu recevras le Pass Sport par mail ou SMS. Si tu es éligible mais que tu ne l'as pas reçu**, tu peux en faire la demande sur pass.sports.gouv.fr **avant le 15 octobre**.

LE SUAPS (SERVICE DES SPORTS)

Tu peux pratiquer du sport gratuitement à l'UHA, soit via les UE libres, soit via une inscription libre (IUT, ...) ou une pratique personnelle (tu dois apporter ton matériel perso).

Pour plus de renseignement : suaps@uha.fr ou le gymnase universitaire sur le Campus Illberg / Salle Multifonction, Campus Grillenbreit à Colmar

JEUN'EST

Dispositif de la région Grand Est pour les jeunes jusqu'à 29 ans, cette carte virtuelle offre des remises et des formations (premiers secours, langues étrangères, projet Voltaire ...)

Les informations et l'inscription sont sur le site jeunest.fr

52% des étudiant-es ont déjà renoncé à des sorties/loisirs
(Source : COP1 2023)

LA SANTÉ À L'UNIVERSITÉ

SAVOIR VERS QUI SE TOURNER

HANDICAP, TU AS DROIT À DES AMÉNAGEMENTS

En situation de handicap ou un problème de santé (temporaire ou permanent) ? Rapproche-toi de la **Mission Handicap** afin de bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens selon tes besoins (tiers-temps, prise de note, ...)

Envoie un mail à accueilhandicap@uha.fr / Sur place : Maison de l'Étudiant, rez-de-chaussée, Campus Illberg

Tu n'as pas besoin d'être reconnu-e par la MDPH pour avoir un aménagement (seulement d'un certificat) cela se fait aussi avec la Mission Handicap en plusieurs étapes :

1. Rendez-vous avec la Mission Handicap
2. Rendez-vous avec le Service Santé pour déterminer la meilleure forme d'aménagement
3. Communication auprès de l'administration pour la mise en place

À partir de la décision d'aménagement, cela doit être appliqué, et sans être remis en cause, sans avoir besoin d'expliquer les raisons auprès des équipes pédagogiques si tu ne le souhaites pas. Si ce n'est pas le cas, contacte-nous.

SUMPPS (OU SSE) : SERVICE DE SANTÉ

C'est le Service de Santé Étudiante de l'Université, tu y trouveras :

- 1 **médecin généraliste** (permanence à Mulhouse et à Colmar)
- 2 **infirmières** :
 - à Mulhouse : linda.wendling@uha.fr / 03 89 33 64 47
 - à Colmar : isabelle.turquier@uha.fr / 03 89 20 23 44
- 1 **diététicienne**
- 1 **psychologue** : alexis.boehrer@uha.fr
- 1 **psychiatre**


Tu peux bénéficier de :

- Soins infirmiers, écoute, conseil sur la contraception, dépistage, consultation générale ...
- Visite médicale pour les étudiant-es primo arrivant-es de Campus France
- Consultation avec le psychologue, la psychiatre, la diététicienne
- Annuaire de spécialistes médicaux en fonction de besoins spécifiques
- Mise à disposition de préservatifs et de test de grossesse gratuitement

Prendre rendez-vous : contacter les infirmières par mail.

À Mulhouse : Maison de l'Étudiant, Campus Illberg, 1er étage

À Colmar : Maison de l'Étudiant, Campus Grillenbreit, Bâtiment B, 1er étage

 **40%** des étudiant-es ont déjà renoncé à des soins car les délais de rendez-vous étaient trop longs

34% des étudiant-es ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières 

SANTÉ : Si ... la santé ça a un PRIX

RÉDUIRE SES FRAIS DE SANTÉ

36% des étudiant-es sont en détresse psychologique.

DISPOSITIF SANTÉ PSY (OU CHÈQUE PSY)

Depuis juillet 2024, tu peux bénéficier de **12 séances gratuites** par année universitaire chez un-e psychologue conventionné-e via le dispositif Santé Psy. (8 séances auparavant).

Tu peux vérifier ton éligibilité sur le site Santé Psy Étudiant avec ton numéro INE et consulter l'annuaire des psychologues pour des rendez-vous en présence ou en téléconsultation.

SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale permet d'être remboursé-e d'une partie de ses frais de santé (médecin généraliste, dentiste, médicaments sur ordonnance,...).

Tu y es automatiquement rattaché-e, soit à celle de tes parents ou soit individuellement (démarche possible à partir de 16 ans).

Pour les étudiant-es internationaux ce n'est pas automatique, il faut :

1. S'inscrire sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>
2. Déposer des pièces justificatives (carte d'identité, titre de séjour, attestation de scolarité,...)
3. Récupérer son numéro de sécurité sociale
4. Remplir un formulaire pour recevoir sa carte vitale

16% des étudiant-es renoncent à des soins dentaires faute de moyens

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Elle prend en charge le reste à payer de la sécurité sociale et te permet donc de ne rien déboursier pour certains frais de santé. Il existe plusieurs offres, assure-toi de prendre une offre qui couvre tes besoins (frais courants, optique, dentaire, ...)

ET SI TU N'AS PAS LES MOYENS, LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS) :

Pour tous-tes les étudiant-es, elle permet de venir en complément des remboursements de l'assurance maladie et permet, selon les revenus, de ne pas avoir à payer, ou peu, pour les consultations de médecine générale, des protections périodiques réutilisables et certains soins dentaires, auditifs, visuels. La demande est à faire avec ton foyer ou seul-e si tu as une déclaration fiscale détachée de tes parents, tu perçois une aide annuelle du CROUS ou si tu as un ou plusieurs enfants, sur complementaire-sante-solidaire.gouv.fr

SANTÉ SEXUELLE

Pour la prescription de la contraception et l'avortement, des centres peuvent t'accueillir gratuitement dans le Haut-Rhin :

planning-familial.org/fr/le-planning-familial-du-haut-rhin-68/les-centres-ivg-et-contraception-373

Dépistage IST / VIH : voir CeGIDD et AIDES du Haut-Rhin

Si tu as moins de 26 ans, tu peux trouver des préservatifs gratuits et sans ordonnance en pharmacie.

Il faut présenter une carte vitale, une carte européenne d'assurance maladie ou une carte AME (Aide médicale d'Etat, qui permet aux personnes en situation irrégulière d'accéder à des soins).

Tu peux aussi trouver des pilules du lendemain gratuitement en pharmacie, sans ordonnance.

LES VSS ET LES DISCRIMINATIONS

NON, C'EST NON

VSS ? CA VEUT DIRE QUOI

VSS, c'est l'acronyme de **Violences Sexistes et/ou Sexuelles**.

On désigne par violence sexiste tout acte commis à l'encontre d'un individu sur la base de son genre. Ces violences trouvent leurs origines dans les inégalités de genre, l'abus de pouvoir et certaines normes imposées qui nuisent aux minorités et aux femmes.

On désigne par **violence sexuelle**, tout acte à caractère sexuel commis sans le consentement de la personne.

Le consentement correspond à un accord libre, explicite, éclairé, enthousiaste et spécifique qui est donné et qui peut être repris à tout moment, sans avoir besoin d'être justifié. Plus d'info sur **consentement.info**

L'acronyme existe aussi sous la forme **VSSH** pour y ajouter les différentes formes de harcèlements.

Les **VSS** prennent différentes formes et sont punies par la loi :

- outrage sexiste (délit)
- agissements sexistes (délit, uniquement dans le Code du travail)
- cybersexisme (délit)
- harcèlement sexuel (délit)
- agression sexuelle (délit)
- viol (crime)
- etc.

ZONE ROUGE 

Le premier mois de l'Université est parfois appelé **"Zone Rouge"** en raison des enjeux liés aux violences sexistes et sexuelles. En effet, parmi les **9% des étudiant-es** qui déclarent avoir été victimes de VSS depuis le début de leurs études, la moitié des agressions se déroule lors de la première année, et **16% durant les événements d'intégration de début d'année**.

Les **Safe Team** correspondent à des groupes de personnes désignées, qui se doivent de rester sobres, joignables et alertes, prêtes à intervenir à tout moment pour gérer tout problème de VSS, de discrimination, ou de consommation à risque. Ils doivent être identifiables en amont de la soirée, doivent être présentés clairement et leurs contacts communiqués et accessibles. Ils peuvent aussi raccompagner les personnes jusqu'à chez elleux.

DISCRIMINATIONS

Les discriminations en tout genre peuvent se retrouver à l'université. Ici, tout autant qu'ailleurs, elles n'y ont pas leur place. Le loi reconnaît 26 critères de discriminations, en voici quelques exemples :


Misogynie : Mépris ou hostilité à l'égard des femmes ou personnes perçues comme telle.

Racisme : Discrimination fondée sur l'origine, la «race» ou l'ethnicité.

LGBTQIA+phobie : Mépris, rejet ou haine envers une personne ou un groupe de personnes en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée.

Grossophobie : Mépris, haine ou hostilité à l'égard de personnes en situation de surpoids ou d'obésité, ou qui ne correspondent pas aux normes de minceur.

Validisme : Mépris, haine ou hostilité à l'égard de personnes en situation de handicap, physique ou mental.

 **40%** des étudiant-es sont témoins ou victimes de propos LGBTQIA+phobes durant leurs études
24% des étudiant-es discriminé-es considèrent leurs discriminations liées à leurs origines

LUTTER CONTRE LES VSSH

RÉAGIR CONTRE LES VSS ET LE HARCÈLEMENT

CELLULE D'ÉCOUTE ET SIGNALEMENT

Si tu es victime ou témoin de violences sexistes, sexuelles, de harcèlement (VSSH) ou de discriminations dans le cadre de tes études, tu peux faire un signalement en interne, accompagné d'un formulaire auprès de la cellule d'écoute dédiée :

signalement.violences@uha.fr

L'écoute et l'accompagnement se font de manière confidentielle et sans jugement.

Il existe également une cellule d'écoute externe, partenaire de l'Université que tu peux contacter par mail ou par téléphone :

accueil.dava@association-appuis.fr / **03.89.56.28.88**

L'Université ne sera pas informée de la saisie.

Tu peux également contacter les **étudiant-es référent-es égalité diversité** de ton campus pour t'orienter. Les signalement peuvent concerner des faits qui se sont passés en dehors de l'Université, en soirée étudiante par exemple.

Un signalement n'engage aucune procédure judiciaire.

Les signalements sont gérés au niveau de l'Université ou de APPUIS. La mission égalité diversité peut t'accompagner si tu souhaites porter plainte.



LA MISSION ÉGALITÉ DIVERSITÉ

La mission égalité diversité est composée d'étudiant-es, de personnel et d'enseignant-es et a pour objectif de sensibiliser et de prévenir les VSSH et les discriminations via l'organisation de différentes actions ou différents événements.

CHANGEMENT DE PRÉNOM D'USAGE

Tu **peux changer ton prénom d'usage au sein de l'Université**, notamment pour les personnes transgenres, sans justificatif et sans changement à l'état civil préalable. Pour cela, tu peux remplir un formulaire trouvable sur le site de l'UHA et l'envoyer à la scolarité centrale : **scolarite@uha.fr**

LES AUTRES ASSOCIATIONS

CIDFF

Écoute et accompagnement psychologique et juridique sur les VSS en toute confidentialité
contact@cidff68.fr, 03 89 60 45 43
11 Avenue de Rome, 68000 Colmar
9A, rue Schlumberger, 68200 Mulhouse

Planning familial

Écoute gratuite anonyme et confidentielle sur contraception, sexualités, IVG et violences
Centre d'information et d'écoute de Mulhouse
planningfamilial68@gmail.com, 03 89 42 42 12
20 avenue Kennedy, 68200 Mulhouse

Solidarité femmes

Prise en charge des violences faites aux femmes
assoc@solidaritefemme68.fr, 03.89.70.02.21
83 rue Koechlin, 68200 Mulhouse
5A rue de Zurich, 68000 Colmar

Colm'arc en ciel

Lutte contre l'isolement des personnes LGBTQIA+, et la défense de leurs droits
colmarcenciel@gmail.com
Colmar

LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ

LES BASES DES FORMATIONS :

L'assiduité est **obligatoire** dans tous les types de cours (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, examens). En cas d'absence constatée lors des contrôles d'assiduité, tu pourrais être considérée comme **défaillant-e**. Pour les étudiant-es boursier-es, cela pourrait entraîner **la perte ou le remboursement de la bourse**.

Les absences justifiées peuvent donner lieu à des **épreuves de substitution**, que cela soit en contrôle continu ou en partiels. Dans le premier cas, rapproche-toi de l'enseignant-e pour la mise en place de cette substitution, tu auras une convocation à une nouvelle épreuve. Tu as **5 jours** ouvrés minimum pour justifier une absence et **2 jours** pour les étudiant-es en alternance.

Les justificatifs médicaux issus d'une téléconsultation sont acceptés.

Sont également pris en compte : *une convocation à un concours de la fonction publique ou à un examen officiel (ex: permis de conduire), un empêchement soudain et grave indépendant de la volonté de l'étudiant-e (accident, maladie nécessitant un arrêt, hospitalisation, décès d'un-e proche, grève des transports, alerte orange ou rouge liée à des intempéries, rendez-vous médical chez un-e spécialiste).*

À la fin de chaque semestre ou année, lorsque tu reçois ton bulletin, tu trouveras des mentions pour chaque bloc/UE et semestre :

- **Admis-e** : Tu as validé ton semestre/bloc, il est acquis. Même si tu ne valides pas l'ensemble, tu n'as pas besoin de le repasser.
- **Ajourné-e** : Tu n'as pas atteint la moyenne, mais si ta formation le permet, tu peux compenser selon les règles en vigueur dans ta formation.
- **Défaillant-e** : Tu n'as pas respecté tes obligations d'assiduité. En général, cela t'oriente vers les rattrapages si ta formation les inclut. Sinon, l'année est considérée comme terminée (les blocs/semestres acquis restent acquis même en cas de défaillance). Si tu penses qu'il y a une erreur, n'hésite pas à contacter ton service de scolarité, le-la responsable de la matière ou de ton année. Tu peux aussi nous contacter si besoin.

Tu pourras aussi voir sur tes résultats par semestre la mention "compensé" pour les résultats du second semestre. Cela signifie que tu aurais normalement été ajourné-e mais que tu as compensé via tes résultats du premier semestre.

LES UE LIBRES

Les UE libres sont obligatoires pour tout-es les étudiant-es en licence et dans certaines formations en master (vérifie ta maquette). Les UE libres sont des matières ouvertes à tout-es les étudiant-es ayant une UE libre dans leur maquette, et peuvent inclure du sport, des langues, des activités artistiques, ou de la formation professionnelle. Les places étant limitées, il est conseillé de s'y intéresser avant le début des sélections. Certaines UE sont semestrielles, d'autres annuelles ; veille à la choisir en fonction de tes dispo.

Pour les UE "sport", l'inscription se fait d'abord auprès de la-e professeur-e au début du cours (dès le 2 septembre), avec la fiche d'inscription SUAPS (disponible au gymnase et téléchargeable sur suaps.uha.fr). La validation sur le site des UE Libres se fait ensuite uniquement avec l'accord de l'enseignant-e.

(Il faut faire 50 h pour l'année sous peine de perte de point en UE sport)

Si tu es inscrit dans un club à l'extérieur ce nombre d'heure se réduit, idem si tu participes à des activités du SUAPS.

Périodes d'inscription pour les UE :

UE du S1 (ou annuelles) : du 16 septembre 2024 (à partir de 9h) au 11 octobre 2024 (23h59).

UE du S2 : du 6 janvier 2025 (à partir de 9h) au 24 janvier 2025 (23h59).

Début des cours (hors UE sport) :

pour les UE du S1 (et annuelles) : la semaine du 30 septembre 2024

pour les UE du S2 : la semaine du 20 janvier 2025

Le site : uelibres.uha.fr/

LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ

Au sein de l'UHA, il existe une **diversité de systèmes concernant les formations**. En effet, avec 2 IUT, 2 écoles d'ingénieur et 4 facultés, plusieurs cadres de formation cohabitent au sein de notre établissement, et parfois même au sein des différentes filières d'une même composante. Pour comprendre le fonctionnement de ta formation, **veille à consulter les M3C** (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences), qui définissent les règles et le fonctionnement spécifique de ta formation.

Il y a 4 principaux type de cadrage qui impactent la méthode de notation, partiel, compensation, etc. :

- **Contrôle terminal (CT)** : 1 examen appelé "partiel" par matière qui a lieu durant une semaine de partiel, avec en général une semaine de révision.
- **Contrôle continu (CC)** : nombre d'évaluation proportionnel aux ECTS attribués par bloc (Compétence ou ECUE)
- **Contrôle continu + contrôle terminal (CC+CT)** : des contrôles durant le semestre et une semaine de partiel à la fin de chaque semestre.
- **Contrôle continu intégral (CCI)** : Même chose que le CC, mais sans rattrapage, la "seconde chance" doit être intégrée au contrôle continu.

Un **ECTS** (*European Credit Transfer and Accumulation System*) est plus ou moins un coefficient d'un bloc (Compétence ou ECUE) au sein d'une formation.

Les rattrapages (=seconde session) permettent de repasser des épreuves dans les matières dans lesquelles tu es ajourné-e si tu n'as pas validé ton bloc dans un semestre pas validé.

- Ces derniers sont obligatoires en licence pour les étudiants en CC, CT et CC+CT.
- Même s'il n'y a pas de rattrapage dans le cadre du CCI, il doit y avoir une seconde chance en licence (différent de la seconde session) via par exemple la suppression de la plus mauvaise note, le recalcul des quotients, etc.
- Les rattrapages sont aussi présents dans les formations d'ingénieur-es.

Pour les masters : S'ils sont inscrits dans la maquette, ils sont obligatoires, sinon ce n'est pas le cas.

Pour les formations en faculté où se déroulent des rattrapages, nous avons obtenu la mise en place de la règle du max : tu gardes la meilleure note entre ton épreuve de première session (partiels, contrôle continu ou contrôle continu + le partiel) et la note de rattrapage.

Les compensations : le principe des compensations c'est le fait de pouvoir valider en ayant des notes inférieures à 10 mais une moyenne au dessus de 10. Là aussi il y a plusieurs possibilités selon ta formation :

- Pas de compensation, tu dois valider chaque matière
- Compensation par bloc : tu peux compenser au sein d'un même bloc. Imaginons un bloc avec 3 matières ou 3 compétences tu as "8","8" et "14" : tu as 10 de moyenne sur le bloc donc tu valides le bloc. Mais la compensation ne s'applique pas entre les blocs, il faut avoir la moyenne à chaque blocs.
- Compensation intégrale : pas de limitation, si tu as 10 de moyenne générale tu valides.
- Vigilance sur les notes plancher dans certaines matières/blocs : si tu as une note en dessous d'une note plancher, tu es de facto ajourné-e.
- Le jury de fin d'année, en plus de pouvoir t'accorder des points pour valider ton année, peut casser une des notes non compensatoires si tu as la moyenne sur l'année.

Dans la compensation en approche par compétence, il est possible de passer dans l'année suivante sans avoir validé l'intégralité des compétences (48/56 ECTS max) et de valider la compétence via une matière qui évalue la même compétence sur un niveau supérieur.

POUR RETROUVER PLUS D'INFORMATIONS :

FLASH LE QR CODE

PLAN DE CAMPUS, RDV ASSISTANTE SOCIALE, CROUS&GO', ADHÉRER À LA CSTE
(ET PLEIN D'AUTRES INFOS TOUT LE LONG DE L'ANNÉE)

THIS BOOKLET IS AVAILABLE IN DIFFERENT LANGUAGES

CHECK THEM BY SCANNING THE QR CODE BELOW OR ON OUR WEBSITE

ENGLISH DEUTSCH ESPAÑOL PORTUGUÊS عربي



POUR NE RATER AUCUNE INFO IMPORTANTE SUR LES COURS,
LES EXAMENS ET LA VIE ÉTUDIANTE (CULTURE, SORTIES),

SUIS NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX !

Dessins par Amandine Jeker @kamueshi_art

Pour nous joindre : contact@cste68.fr

Présidente, Manon Denizot : **07 86 79 38 51**

Vice-président, Thibault Delgrande : **06 38 13 06 88**



CSTE_68



CSTE68.FR